

Prix et salaires

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **7 (1915)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Prix et salaires.

Le renchérissement en soi ne signifie rien. C'est comparé au revenu qu'il prend toute son importance. Si demain tous les prix et tous les revenus doubleraient, tripleraient, quadrupleraient à la fois, rien ne serait changé à notre état économique. Nous aurions la même peine ou la même facilité à vivre.

C'est le fait que les prix haussent sans qu'il y ait un mouvement correspondant des salaires qui provoque la gêne; nous parlons des salaires parce que ceux-ci forment pour la majorité des ménages la seule ressource ou tout au moins la principale. Aussi les salariés ont-ils grand'raison de gémir, et même de crier, en ce temps où tout coûte plus cher, alors que le revenu diminue. Il est dur de voir le pénible échafaudage du modeste budget familial, de voir cet équilibre exact obtenu en renonçant à une foule de dépenses légitimes et même essentielles, compromis puis renversé par la rafale de la hausse, alliée à la grêle du chômage. C'est comme un château de cartes qu'un souffle renverse.

Mais il y a toujours des Thomas qui veulent toucher pour croire et qui demandent des précisions, des chiffres. Quoique la statistique n'ait pas encore pénétré bien profondément dans les prix de détail et les dépenses de ménage, nous possédons en Suisse quelques travaux concluants, ceux de M. J. Lorenz, entre autres. Nous nous proposons dans un autre article d'exposer et d'analyser son ingénieuse méthode. Nous nous contenterons ici d'en donner les résultats. Se basant sur des données certaines et comparables concernant les prix de détail et la consommation ménagère des articles les plus usuels, M. Lorenz obtient ce qu'une famille composée de deux adultes et de trois enfants au-dessous de dix ans devrait dépenser annuellement pour les articles choisis et suivant les prix à diverses époques. Cette somme est la suivante:

| | |
|--------------------------|-------------|
| juin 1914 | fr. 1043.83 |
| septembre 1914 | » 1071.12 |
| décembre 1914 | » 1120.33 |
| mars 1915 | » 1189.36 |
| juin 1915 | » 1237.10 |

A supposer qu'elle consomme la même quantité des mêmes produits, la famille décrite plus haut devrait dépenser actuellement fr. 193.27 de plus que d'après les prix de juin 1914, soit le 18,5 %. Encore faut-il remarquer que les prix ne restent pas au même niveau toute l'année, mais qu'ils continuent à croître de jour en jour.

Tournons-nous maintenant du côté du revenu. Ici les divergences entre revenus individuels sont

plus grandes que les écarts entre les prix de détail d'un endroit à l'autre. Il existe quelques catégories de travailleurs qui ont profité de la guerre; il y a eu pour eux abondance de travail et bons salaires. Pour d'autres la situation n'a guère changé. Pour la majorité il y a eu chômage, parfois chômage complet; il y a eu aussi réduction relative du salaire, c'est-à-dire que non seulement l'ouvrier touche moins parce qu'il chôme, mais encore il ne touche qu'un salaire réduit pour le temps qu'il travaille. Il est fort difficile d'apprécier aussi exactement ce déficit que Lorenz a pu le faire pour le coût de la vie. Cependant, des renseignements sont fournis ici et là qui jettent dans cette obscurité la lumière crue de chiffres précis. L'Union suisse des fabricants de machines a publié récemment un tableau en deux colonnes indiquant d'une part le total des salaires payés chaque année, d'autre part le revenu moyen des ouvriers qui se partagent cette somme. Ce revenu moyen s'élevait à fr. 1603 en 1913 et à fr. 1420 en 1914. Il y a dans cette industrie diminution du salaire moyen de fr. 183 ou du 11,4 %.

Dans cette industrie le salarié gagne fr. 83.60 où il en gagnait 100 précédemment. S'il veut vivre de la même façon qu'auparavant, il lui faut dépenser francs 118.50 au lieu de 100. En d'autres termes il doit ou faire des dettes, ou avoir recours à la charité publique, ou réduire sa consommation et celle de sa famille du 30 % environ. Faire des dettes n'est possible que dans une faible mesure; on ne fait crédit qu'à celui qui offre des garanties, c'est-à-dire qui possède quelque chose. Restreindre la consommation est impossible dans la plupart des cas. Reste la ressource de recourir aux secours publics. Si fier que soit un homme, il ne peut faire autrement lorsqu'il voit sa famille dépérir. Et il y a des possédants qui reprochent à la classe ouvrière les secours que cette dernière reçoit!

Ces chiffres sont tranchants comme le couperet de la guillotine, poignants comme un estomac vide qui demande à manger. Chacun saura en tirer des enseignements utiles.

La Coopération.



Résultats financiers d'entreprises suisses pour l'exercice 1914/15.

Fabrique de registres S. A., Bienne. Pour l'exercice 1914/15 on propose un dividende de 5 %, comme pour l'exercice précédent. 11,000 francs sont versés dans le fonds de réserve. Les actionnaires devront prendre une décision sur l'emploi du solde réservé à l'exposition nationale.